

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 avril 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : Me Denis Bouffard, secrétaire  
M. Marc Campagna, vice-président

---

#### **CE-2012-447-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2012-448-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2012-449-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 AVRIL 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 avril 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2012-450-DEC ADHÉSION / CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE**

ATTENDU le projet de marché public envisagé par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU l'intérêt de promouvoir les produits Lanaudois ;

ATTENDU la réception d'une demande d'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière datée du 5 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu que la Ville de Terrebonne adhère au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, et ce, au coût de 100\$ (taxes en sus) par année.

---

#### **CE-2012-451-REC TABAC / ASSOCIATION DES DÉPANNEURS / CONSENSUS QUÉBÉCOIS ET CANADIEN DE LUTTE À LA CONTREBANDE**

ATTENDU QUE le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac ;

ATTENDU QUE la première recommandation proposée se lit comme suit : *Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation*

*mohawk en vue de créer une commission mixte formée des cinq (5) parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones ;*

ATTENDU QU'il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question ;

ATTENDU QUE la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'appuyer l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation « Les Dépanneurs socialement responsable » dans leur demande auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral afin de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

---

**CE-2012-452-DEC      SCHÉMA D'ALERTE ET DE MOBILISATION DE L'OMSC EN CAS DE SINISTRE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-291-DEC mandatant la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour agir comme le comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour faire le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU les explications fournies par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la Commission concernant un schéma d'alerte et de mobilisation dans une situation de sinistre;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2012-03-12/02 de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant le dépôt du schéma d'alerte et de mobilisation de l'OMSC en cas de sinistre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif adopte le « Schéma d'alerte et de mobilisation de l'OMSC en cas de sinistre », joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et qu'il soit annexé au Chapitre V du *Plan de sécurité civile*.

---

**CE-2012-453-DEC      ADOPTION / « CHAPITRE IX, PROCÉDURES D'INFORMATION PUBLIQUE »**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-291-DEC mandatant la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour agir comme le comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour faire le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU le rapport « Chapitre IX, Procédures d'information publique » préparé par le conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile;

ATTENDU QUE ce rapport traite des éléments suivants:

- ✓ mise en contexte ;
- ✓ niveau stratégique ;
- ✓ niveau de la coordination municipale ;
- ✓ niveau tactique et opérationnel ;
- ✓ signature officielle ;
- ✓ modes de communication ;
- ✓ centre de presse ;
- ✓ communications internes ;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2012-03-12/03 de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant le dépôt du rapport « Chapitre IX, Procédures d'information publique » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif adopte le « Chapitre IX, Procédures d'information publique », joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2012-454-DEC      MISE À JOUR NUMÉRO 21 / MODIFICATION À LA DIRECTIVE DG. 1000.4 / RÈGLES DE PROCÉDURE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES DOSSIERS AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE TERREBONNE / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 21 de la Directive générale numéro DG.1000.4 concernant les règles de procédure relative à la présentation des dossiers au Comité exécutif de la Ville de Terrebonne afin d'y préciser que les appels d'offres sur invitation doivent être autorisés au préalable par le Comité exécutif (3.10) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour 21 de la version modifiée de la directive DG.1000.4 concernant les règles de procédure relative à la présentation des dossiers au Comité exécutif de la Ville de Terrebonne afin d'y préciser que les appels d'offres sur invitation doivent être autorisés au préalable par le Comité exécutif (3.10).

Que cette version de la directive numéro DG.1000.4 remplace celle annexée à la Politique et procédures d'acquisition de biens, de services et de gestion contractuelle.

---

**CE-2012-455-REC      RÈGLEMENT NUMÉRO 3500-2 / MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA POPULATION ANIMALE / PERMETTRE LA PRÉSENCE DE CHIENS DANS LE PARC ÉCOLOGIQUE DE LA COULÉE ET DANS LES ESPACES VERTS**

ATTENDU QUE le règlement numéro 3500 prohibe la présence des chiens dans les places publiques, les parcs de la Ville et l'Île-des-Moulins;

ATTENDU la définition de « place publique » et de « parc » prévue au règlement numéro 3500;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-693-DEC mandant la Direction du loisir et vie communautaire à entreprendre certaines actions dans le dossier de l'aire d'exercice pour chiens et de l'accessibilité des espaces verts;

ATTENDU le rapport de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, daté du 4 février 2012;

ATTENDU QUE selon ce rapport, les réglementations de plusieurs villes du Québec interdisent la présence de chiens dans les parcs où il y a des aires de jeu et des terrains sportifs;

ATTENDU QUE selon la réglementation municipale des villes concernées, la présence de chiens tenus en laisse (maximum 2 mètres) est permise dans les sentiers piétonniers, sur les espaces verts et sous les lignes hydro-électriques;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-133-REC recommandant au Conseil la modification du règlement numéro 3500 sur la population animale, comme suit:

- Le maintien de l'aire d'exercice du parc du Ruisseau avec un entretien printanier et selon les paramètres de 2010;
- Le maintien de l'interdiction de présence animale (en laisse ou non) dans les parcs avec aire de jeu et/ou terrain sportif, sur la TransTerrebonne et sur l'Île-des-Moulins;
- La promenade de chien dans les espaces verts avec l'obligation que le chien soit en laisse (maximum de deux mètres);
- De ne pas donner suite à toute demande pour la mise en place d'aire d'exercice pour chiens;
- L'utilisation des espaces sous les lignes de transport d'Hydro-Québec avec la diffusion de dépliant lorsque le citoyen acquiert la licence du chien et via le site internet;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre la présence de chiens, tenus en laisse, à certaines conditions, dans le parc écologique de la Coulée, dans le secteur Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre l'accès aux chiens tenus en laisse d'un maximum de deux (2) mètres dans les espaces verts de la Ville;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la Commission des sports, loisirs et culture;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 3500-2 amendant le règlement numéro 3500 afin de modifier les articles numéros 8.7 et 8.8.

---

**CE-2012-456-DEC      COMITÉ      PILOTAGE      /      COMMUNAUTÉ  
                                 MÉTROPOLITAINE      DE      MONTRÉAL      /  
                                 REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est à mettre en place un Comité de pilotage de la Commission de l'Environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la « Stratégie de mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal » ;

ATTENDU QUE la couronne nord doit désigner un représentant à ce comité de pilotage ;

ATTENDU la réunion de la table des préfets et élus de la couronne nord de la Communauté métropolitaine de Montréal du 18 avril 2012 à Repentigny ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif désigne M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, à titre de représentant de la couronne nord au Comité de pilotage concernant la stratégie de mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Daniel Pilon, directeur général à la MRC Les Moulins, à M. Charles Dubuc, coordonnateur chez Table des préfets et élus de la Couronne Nord, et à M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

**CE-2012-457-DEC DÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL / LETTRE DE CHARMAINE BORG**

ATTENDU la lettre de Mme Charmaine Borg, députée de Terrebonne-Blainville, transmise à M. Jean-Marc Robitaille le 5 avril 2012 relativement à la circonscription fédérale de Terrebonne-Blainville qui sera redécoupée pour les prochaines élections fédérales;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de Mme Charmaine Borg, députée de Terrebonne-Blainville, datée du 5 avril 2012 relativement aux audiences qui auront lieu dans le cadre du redécoupage de la circonscription électorale Terrebonne-Blainville.

---

**CE-2012-458-DEC ADOPTION / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa) au montant de 1 506,90\$ préparée le 16 avril 2012.
- 

**CE-2012-459-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-190312-EB**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-190312-EB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-190312-EB.

---

**CE-2012-460-REC CONGÉDIEMENT / SC-020412-PD**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à une fin d'emploi dans le dossier numéro SC-020412-PD;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Stephan Turcotte relativement à ce congédiement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil de mettre fin à l'emploi de l'employé portant le numéro de dossier SC-020412-PD.

---

**CE-2012-461-DEC SOUMISSION / ACHAT D'ORDINATEURS  
VÉHICULAIRES POUR LA DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat d'ordinateurs véhiculaires pour la Direction de la police (SOU-2012-39);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 mars 2012 à 11 h 03, à savoir :

Éric Deschênes Inter-Cel Radio Mobile inc.	37 047,47\$ t.t.c.
Informatique EBR inc.	38 798,08\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éric Deschênes Inter-Cel Radio Mobile inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **ÉRIC DESCHÊNES INTER-CEL RADIO MOBILE INC.**, datée du 9 mars 2012, pour l'achat d'ordinateurs véhiculaires pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 32 222,20\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0012 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-462-REC SOUMISSION / COLLECTE DES RÉSIDUS  
DOMESTIQUES DANGEREUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) (SOU-2012-33) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 mars 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 avril 2012, à savoir :

	<b>Bordereau A</b>	<b>Bordereau B</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
ChemTech Environnement inc.	86 092,77\$ t.t.c.	86 092,77\$ t.t.c.	172 185,54\$ t.t.c.
<i>non conforme</i>			
<b>Cri Environnement inc.</b>	93 581,60\$ t.t.c.	94 750,40\$ t.t.c.	<b>188 332,00\$ t.t.c.</b>
NewAlta	147 320,15\$ t.t.c.	147 320,15\$ t.t.c.	294 640,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Cri Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 13 février 2012, au montant de 163 501,33\$ (t.t.c.), et ce, pour un contrat de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 18 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CRI ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 5 avril 2012, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.), et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, pour un montant de 81 393\$ (taxes en sus) pour l'année 2012 et de 82 409,57\$ (taxes en sus) pour l'année 2013. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0106 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-463-REC SOUMISSION / RÉFECTION ET PAVAGE DES  
COUPES 24 ET 72 HEURES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection et pavage des coupes, 24 heures et 72 heures (SOU-2012-45) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 mars 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 avril 2012, à savoir :

9102-6963 Québec inc. (Poitras Asphalte & Pavage du Nord)	159 089,48\$ t.t.c.
Asphalte J. Dumont inc.	175 768,04\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	186 230,76\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	274 792,83\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Groupe Triforce inc.	347 799,38\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9102-6963 Québec inc. (Poitras Asphalte & Pavage du Nord) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 10 février 2012, au montant de 193 912,52\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 18 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **9102-6963 QUÉBEC INC. (POITRAS ASPHALTE & PAVAGE DU NORD)**, datée du 5 avril 2012, pour la réfection et pavage des coupes, 24 heures et 72 heures, pour un montant de 138 368,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0105 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-464-REC SOUMISSION / RÉFECTION DE TROTTOIRS ET  
BORDURES EN BÉTON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de trottoirs et bordures en béton (SOU-2012-49) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 mars 2012 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 avril 2012, à savoir :

Ciments Lavallée ltée	159 006,39\$ t.t.c.
3427951 Canada inc. (G-Tek)	164 270,53\$ t.t.c.
Trottoir Joliette	178 142,25\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	184 074,98\$ t.t.c.
J. Dufresne Asphalte ltée	190 599,81\$ t.t.c.
Environnement routier NRJ inc.	192 399,17\$ t.t.c.
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	203 482,77\$ t.t.c.
Excavation A.M. ltée	232 134,53\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ciments Lavallée Ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 21 février 2012, au montant de 156 509,72\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 18 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CIMENTS LAVALLÉE LTÉE**, datée du 10 avril 2012, pour la réfection réfection de trottoirs et bordures en béton, pour un montant de 138 296,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0107 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-465-DEC      PAIEMENT DE FACTURES / RÉPARATIONS / TROIS  
(3) STATIONS DE POMPAGE**

ATTENDU QUE trois (3) pompes d'égout sanitaire ont nécessité des réparations urgentes au cours du mois de novembre 2011 sans quoi ces équipements auraient subi des détériorations et qu'il y avait, en plus, danger pour la santé des citoyens;

ATTENDU les conséquences négatives pour l'environnement si les travaux n'étaient pas effectués dans les meilleurs délais compte tenu des refoulements possibles ;

ATTENDU la nécessité d'agir rapidement avant même de connaître les coûts réels des réparations et qu'à cet effet, le maire, conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes, a ordonné des travaux de réparation des pompes, le tout ayant été faite dans les meilleurs délais pour des motifs d'intérêt public ;

ATTENDU le rapport du maire et président du Comité exécutif ordonnant ces réparations selon ce qui est prévu à la Loi ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la trésorière à payer les factures numéros 2753 au montant de 10 289,38\$ (t.t.c.) pour le poste Plaisance, 2744 au montant de 17 079,93\$ (t.t.c.) pour le poste Bergeron, 2751 au montant de 10 605,17\$ (t.t.c.) pour le poste Comtois, et ce, pour un montant total de 37 974,48\$ (t.t.c.), à la compagnie Électromécano. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0119 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-466-DEC      AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET AU  
MDDEP / TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE  
CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA 40<sup>e</sup> AVENUE**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a préparé les plans et devis en vue de la réalisation des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la 40<sup>e</sup> Avenue ;

ATTENDU QUE les travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement afin de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint au génie et projets spéciaux, à déposer les plans et devis concernant les travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur le 40<sup>e</sup> Avenue.



Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

---

**CE-2012-467-DEC PRÉSENTATION DES PLANS AU MDDEP / PROJET  
RÉSIDENTIEL / URBANOVA PHASE 1**

ATTENDU QUE les plans du projet résidentiel phase 1 du secteur Urbanova ont été présentés à différents comités ;

ATTENDU QUE les travaux concernant le projet résidentiel phase 1 du secteur Urbanova doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement afin de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser la firme BPR-Triax à déposer les plans et devis concernant les travaux pour le projet résidentiel phase 1 du secteur Urbanova.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Qu'un programme d'exploitation et d'entretien soit mis en place pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mises en place.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

---

**CE-2012-468-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES,  
TROTTOIR, ÉCLAIRAGE ET MARAIS FILTRANT /  
BOULEVARD DES PLATEAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, bordures, trottoir, éclairage et marais filtrant sur le boulevard des Plateaux (SA12-7004) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 10 mars 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mars 2012, à savoir :

Construction Anor (1992) inc.	349 970,10\$ t.t.c.
Maskimo construction inc.	355 141,68\$ t.t.c.
Sintra inc. (Région Lanaudière Laurentides)	359 710,79\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	392 289,53\$ t.t.c.
Chareex inc.	469 000,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Anor (1992) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 12 avril 2012 par M. Félix Paquin, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 484 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 18 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION ANOR (1992) INC.**, datée du 29 mars 2012, pour des travaux de pavage, bordures, trottoir, éclairage et marais filtrant sur le boulevard des Plateaux, pour un montant de 304 388\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 368. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0111 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2012-469-DEC      DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS UN SECTEUR NON DESSERVI PAR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE / RUES CHARRON, DE NANTES ET MARIE-JEANNE-LAUZON**

ATTENDU QUE le secteur représenté par les rues Charron, de Nantes et Marie-Jeanne-Lauzon, limitrophe au projet domiciliaire « Napoléon » ne présente aucune infrastructure municipale à l'égard de l'eau potable et d'égout sanitaire ;

ATTENDU QUE la majorité des lots ont une superficie inférieure à la norme requise aujourd'hui, soit 3 000 m.c. pour un lot non desservi ;

ATTENDU QUE les résidents de ces rues non desservies se sont opposés à un règlement d'emprunt visant l'implantation des services municipaux d'aqueduc ;

ATTENDU QU'un développement à une grande échelle de ce secteur non desservi pourrait entraîner, à moyen terme, des cas de contamination de puits par les rejets sanitaires aux fossés ;

ATTENDU la réception de deux (2) demandes de permis présentant des systèmes d'épuration de type tertiaire qui implique un rejet au fossé municipal (système Biofiltre FDI) ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux ne recommande pas un rejet dans les fossés municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, qu'une validation juridique soit effectuée par la Direction du greffe et affaires juridiques afin d'interdire la construction d'une nouvelle résidence avec rejet des eaux usées dans un fossé, et ce, à l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne.

Que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., afin d'intenter un recours contre le propriétaire du lot numéro 2 123 891 du cadastre du Québec afin de prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre la conformité.

Que le dossier impliquant la demande de permis sur le lot 2 123 879 du cadastre du Québec soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme considérant que le requérant a opté pour une installation septique sans rejet au fossé.

---

**CE-2012-470-DEC      CESSIION DE RUE ET DE PARC / CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN TERRAIN / GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 4 915 656, 4 915 657 et 4 915 658 du cadastre du Québec pour fins de rue situés dans le secteur du boulevard des Plateaux, par le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la

promesse de cession signée le 20 mars 2012 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 3623 de ses minutes ;

- 2) des lots numéros 4 603 810, 4 915 630, 4 915 631 et 4 915 655 du cadastre du Québec pour fins de parc, lots situés dans le secteur du boulevard des Plateaux, par le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 20 mars 2012 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 3623 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Robert Gravel, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 3 avril 2012, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- un terrain d'une superficie de 6 052,06 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 3623 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement du boulevard des Plateaux et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 17 461,29 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 10 datée du 3 avril 2012.

---

**CE-2012-471-DEC      TOURNAGE D'UNE ÉMISSION / « LA ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS » / ÎLE DES MOULINS / 20 AVRIL 2012**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de « La Roue de Fortune chez vous », produite par la Société Nouvelle de Production 2 inc., au site historique de l'Île-des-Moulins, le vendredi 20 avril 2012, de 8h à 12h ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de « La Roue de Fortune chez vous » produite par la Société Nouvelle de Production 2 inc., au site historique de l'Île-des-Moulins, le vendredi 20 avril 2012, de 8h à 12h.

Que le requérant n'obstrue pas les rues et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, le service des communications ainsi que la SODECT.

---

**CE-2012-472-DEC      VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS / LA PETITE AVENTURE DESJARDINS / 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012**

ATTENDU la demande de l'organisme Vélo Québec événements afin d'utiliser le chemin public pour une randonnée cycliste familiale le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de « La petite aventure Desjardins » organisée par l'organisme Vélo Québec

événements, le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2012 selon le trajet suivant : chemin Martin, montée Valiquette et le chemin Comtois (en cas de mauvaise température l'activité aura lieu quand même).

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2012-473-REC      PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Les choyés de l'Âge d'or de Terrebonne</b> Pèlerinage au Cap de la Madeleine	344
<b>Club Coralline</b> Création de l'organisme	1 000
<b>La Maison des Aînés de Terrebonne</b> Création de l'organisme	2 000
<b>Le Vaisseau d'Or</b> Achat d'une propriété	2 000
<b>7<sup>e</sup> Groupe Scout de Terrebonne</b> Achat d'équipement pour le Groupe	625
<b>Service d'aide SEDAI TSS</b> Remplacement du réservoir à eau chaude	137
<b>Club Coralline</b> Optimisation de l'enseignement	352
<b>Voix des Moulins</b> Achat de praticable	1 200
<b>Éclipse – le groupe vocal &amp; Orchestre à vents de Terrebonne</b> Concert 2 pour 1	2 500
<b>Association de ringuette des Moulins</b> Championnat de l'Est du Canada et provinciaux	6 000
<b>Fondation des jeunes pour l'environnement</b> Festival Écolo	750
<b>Carrefour familial des Moulins</b> Jungle en Folie	500
<b>MOMS</b> Pique-nique et lecture	400

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0110 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-474-DEC      REFUS / DEMANDES DE SUBVENTION / TERRAINS SYNTHÉTIQUES / PARCS PHILIPPE-VILLENEUVE, ANGORA, ANDRÉ-GUÉRARD, DUMAIS ET ARC-EN-CIEL**

ATTENDU les lettres datées du 30 mars 2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport informant la Ville de Terrebonne du refus de subvention pour les projets d'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique aux parcs suivants :

Philippe-Villeneuve  
Angora 1  
André-Guérard  
Dumais  
Arc-en-Ciel

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des lettres datées du 30 mars 2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport informant la Ville de Terrebonne du refus de subvention par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II pour les projets mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2012-475-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR  
INVITATION / RENOUELEMENT DU CONTRAT DE  
SOUTIEN TECHNIQUE ANNUEL DES LOGICIELS  
OES ET ZENWORKS DE LA FIRME NOVELL**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation auprès des revendeurs des produits de la firme Novell afin de renouveler le contrat de soutien technique des environnements Novell OES et Novell Zenworks pour les douze (12) prochains mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 et également d'acquérir des licences additionnelles en fonction de la croissance annuelle d'utilisateurs et de postes de travail ;

ATTENDU QUE ce renouvellement permettra de continuer à être éligible aux nouvelles versions, corrections ainsi qu'un support du manufacturier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins quatre (4) fournisseurs pour le renouvellement du contrat de soutien technique des environnements Novell OES et Novell Zenworks pour les douze (12) prochains mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 et également d'acquérir des licences additionnelles en fonction de la croissance annuelle d'utilisateurs et de postes de travail.

---

**CE-2012-476-DEC      SOUMISSION / ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS /  
CONTRAT DE SUPPORT / MISE EN PLACE D'UNE  
SOLUTION DE BALANCEMENT DE  
CHARGE/GESTION DE LIENS INTERNET**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition des équipements et contrat de support nécessaires à la mise en place d'une solution de balancement de charge / gestion de liens d'internet;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Les Solutions Victrix	7 801,57\$ t.t.c.
MDJ Interréseautage inc.	8 481,75\$ t.t.c.
Softchoice	8 796,83\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Solutions Victrix s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 avril 2012 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **LES SOLUTIONS VICTRIX**, datée du 10 avril 2012, pour l'acquisition des équipements et contrat de support nécessaires à la mise en place d'une solution de balancement de charge / gestion de liens d'internet, le tout pour un montant de 6 785,45\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0116 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-477-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h15.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire